

Policiers musclés

DÉCIDÉMENT, CERTAINES pratiques ont la vie dure chez les policiers de Ngazidja. Pour une simple affaire qui pourrait se régler dans le calme, certains parmi ces messieurs préfèrent vous tabasser. On se souvient encore des violences dont avait été victime le musicien Maalesh en début des années 2000, au commissariat central de Moroni. Alors que l'on croyait de telles habitudes révolues, voici qu'elles resurgissent. En l'espace d'un mois, nous avons reçu deux témoignages de victimes de ce genre de traitement. Le premier provient d'un commerçant qui avait récupéré le colis de l'un de ses amis à l'aéroport de Hahaya, dans lequel certains objets auraient été égarés. Les deux amis ainsi que l'agent de l'aéroport qui avait livré les colis, ont été envoyés au poste pour n'avoir pas respecté la procédure. Là, ils ont reçu des coups qui n'ont cessé qu'après le dépôt d'une somme d'argent comme caution. Le deuxième cas concerne un taximan de 51 ans, opérant à Moroni, qui avait apparemment garé sa voiture au mauvais endroit sur la route de la Coulée, actuellement en travaux. Il fera les frais de son inattention sur le champ : un policier qui se trouvait non loin de là, l'a copieusement battu. Le malheureux se plaint de douleurs partout sur le corps et envisage de porter l'affaire devant la justice.

Pollueurs !

"MADAME, MONSIEUR, vous êtes en situation irrégulière et vous avez érigé votre habitation sur un terrain appartenant à la commune de Mamoudzou et vous ne bénéficiez d'aucun titre légal vous autorisant à l'occuper. Je vous demande donc de bien vouloir quitter les lieux sans délai et de remettre le terrain dans son état initial. Dans le cas contraire, je serais dans l'obligation de saisir la justice et de solliciter une intervention immédiate des services de police à votre encontre." Cette gentille lettre signée par le nouveau maire du chef-lieu de Maore, Abdourahmane Soihili, a été distribuée à des milliers d'exemplaires dans les bidonvilles de la commune. Problème : les policiers municipaux chargés de faire les factuels n'ont pas fait le distinguo entre maison en tôle habitée par les Mahorais de nationalité française, et maison en tôle habitée par les Comoriens sans-papiers français ! Ils n'ont pas saisi non plus la différence entre terrains appartenant à la commune et propriété privée -de laquelle ils ne peuvent chasser personne. Certains administrés français n'ont pas manqué de s'en plaindre auprès du maire -les sans-papiers, eux, n'ont pas osé dénoncer ce qui s'apparente à du harcèlement. Il est vrai que ce même maire ne fait pas dans la dentelle : il a récemment pris un arrêté interdisant de se servir des rivières de la commune pour faire sa lessive, au prétexte que ce sont les sans-papiers qui, ainsi, la polluent. Et les laveurs de voitures flamboyants neufs, ils sont "clandestins" aussi ?...

Un frigo très convoité

LE GOUVERNEMENT de l'île de Mwali n'a pas apprécié qu'une chambre froide soit directement attribuée par les autorités de l'Union à une association de pêcheurs. Alors que ceux-ci refusaient de remettre les clés du local, les forces de sécurité intérieure ont défoncé la porte et l'un de leurs responsables a passé des heures au commissariat, jusqu'à ce que la résistance soit matée. On ne sait pas encore qui parmi les autorités mohéliennes, ira à la pêche et mettra son poisson au frais...

Pratiques policières à Maore : le rapport accablant de la CNDS

Saisie en décembre 2007 par un député français suite au naufrage d'un kwassa provoqué par sa collision avec une vedette de la PAF à Maore, la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) a rendu un rapport accablant le 15 avril. Elle dénonce les pratiques en mer de la PAF mais aussi les conditions de détention au Centre de rétention administrative (CRA) et à la maison d'arrêt de Majicavo.

Alors qu'une enquête judiciaire est en cours pour déterminer les responsabilités du passage et de la police dans ce naufrage qui avait provoqué la disparition de plusieurs personnes, dont un enfant de 12 ans, dans la nuit du 3 au 4 décembre 2007, la CNDS évoque les circonstances de l'accident dans son rapport. Il ressort du document que le passager aurait transmis la barre du kwassa au dernier moment à un jeune passager, qui n'aurait su que faire ; dans le même temps, le pilote de la vedette de la PAF, qui naviguait tous feux éteints, n'aurait vu qu'au dernier moment l'embarcation. "Nous voulions, comme toujours, aborder l'embarcation qui transportait des clandestins en nous positionnant en parallèle par tribord arrière. J'ai soudain constaté la présence d'une masse noire sur notre bâbord avant, sous

nous. J'ai ordonné au barreur - et il l'avait déjà fait en réflexe -, de mettre en marche arrière toute, mais la collision a eu lieu tout de suite", a indiqué un membre de l'équipage de la PAF à la CNDS. Au même moment, indique le rapport, à la suite d'un choc violent, "les passagers du kwassakwassa, dont certains dormaient, sont projetés à la mer. Peu d'entre eux savent nager ; pris de panique, tous ceux qui le peuvent tentent de s'accrocher à ce qu'ils trouvent : au bateau éventré ou à d'autres naufragés." Dans la journée du 4 décembre, vingt-six personnes, dont six mineurs, furent placés au centre de rétention de Pamandzi, avant d'être remis en liberté pour le besoin de l'enquête.

Sans se prononcer sur les responsabilités de ce naufrage sur lequel elle a enquêté-elle a interrogé les victimes et les policiers présents dans la vedette ainsi que des militants associatifs et les autorités-, la CNDS demande qu'il soit "impérativement mis fin, conformément à la réglementation internationale en vigueur à la pratique de la navigation en dérive feux éteints lors des opérations de recherche en mer des clandestins". La CNDS "recommande instamment de ne plus recourir à des méthodes qui aboutissent à la mise en danger d'êtres humains, notamment de femmes et d'enfants, dans

des conditions susceptibles de caractériser le délit d'homicide involontaire." Cinglant désaveu des pratiques policières en mer -celles sur terre mériteraient elles aussi une autre enquête...

"Le Centre de rétention est indigne de la République."

D'autre part, la Commission, qui avait visité le CRA lors de son enquête à Maore, "estime que le Centre de rétention administrative de Mayotte est indigne de la République". Selon la CNDS, "la capacité théorique du centre de Mayotte doit être respectée comme c'est le cas dans les centres de rétention administrative en métropole. La construction d'un nouveau centre annoncée depuis près de dix ans s'impose dans les plus brefs délais. Les conditions de vie au centre de rétention administrative de Mayotte portent gravement atteinte à la dignité des mineurs retenus." La Commission demande que les mineurs "ne soient plus placés en rétention dans l'actuel centre", conformément à la régle-

mentation française et internationale en vigueur. Enfin, la Commission "recommande instamment qu'un règlement intérieur soit établi et respecté."

En aparté, la CNDS s'inquiète des conditions de détention à la maison d'arrêt de Majicavo. "Lors de son séjour à Mayotte", indique le rapport, "la Commission s'est rendue à la maison d'arrêt de Majicavo, afin d'auditionner trois naufragés qui y étaient détenus. Bien que sa saisine ne concerne pas cet établissement, la Commission a pu, avec l'accord du directeur de la maison d'arrêt, procéder à une visite d'ensemble. Le constat effectué ne peut être passé sous silence. La surpopulation carcérale due notamment à la mise en détention de nombreux passeurs (jusqu'à 200 personnes voire plus sont détenues, alors que la capacité de la maison d'arrêt est de 90 places - 76 pour les hommes, 6 pour les femmes, 6 pour les mineurs et 2 pour les arrivants) a des conséquences inacceptables". "La commission demande que les projets d'agrandissement prévus pour cet établissement soient réalisés dans les plus brefs délais", conclut sur ce sujet la CNDS. Depuis, le nombre de détenus est passé à 230 à Majicavo...

RC

Petits arrangements entre ennemis

Il s'en passe, des choses, dans les urnes mahoraises. Après les innombrables fraudes - plus ou moins importantes- des dernières élections cantonales et municipales, les délégués des deux syndicats intercommunaux de l'île s'en sont donnés à cœur joie.

Le 30 avril, l'élection du président du Syndicat mixte intercommunal de l'aménagement de Mayotte (Smiam), organisme ô combien important en terme de budget -il construit les écoles primaires et les équipements sportifs de l'île-, a ainsi prêté le flanc à toutes les tractations. Deux candidats visaient la présidence : Issihaka Abdillah, ancien directeur de cabinet du président du Conseil général Saïd Omar Oili, et Ahmed Madi, ancien maire de Bouéni soutenu par la majorité actuelle de l'assemblée départementale. Le terme "soutenu" est cependant bien faible au vu des pratiques déployées pour le faire élire. De nombreuses pressions ont ainsi été exercées sur les délégués -un conseiller municipal par commune et quatre représentants du Conseil général- du Smiam. Pressions économiques : plusieurs délégués affirment avoir été appelés -si ce n'est harcelés- par des entrepreneurs de



leur commune pour voter Madi. Pressions professionnelles : un délégué d'une commune employé par une autre municipalité s'est vu demander par son employeur de voter Madi, sous peine de sanctions. Pressions, enfin, politiques : le cabinet du président Douchina n'a pas hésité à menacer les communes qui voteraient "mal" d'être placées sous la tutelle de la collectivité départementale. Il faut dire que le membre du cabinet en charge du dossier ne porte guère Issihaka dans son cœur, lui qui lui a succédé au cabinet de Oili... Pis : un délégué (celui de Koungou) acquis à la cause d'Issihaka, a subitement disparu le matin du vote... remplacé au pied levé par son suppléant, jugé plus malléable.

L'adversaire de Madi n'a cependant pas été en restes. Ses partisans l'ont également "activement" soutenu. Si bien que la mère d'un délégué acquis à la cause de Madi a cru bon de venir, le matin du vote, au siège du Smiam... pour exhorter son fils à voter Issihaka ! Arrivés à onze (soit la majorité) le matin en bus, les pro-Madi se sont retrouvés à dix, et ont perdu la présidence ! Un rude coup pour le cabinet présidentiel, qui avait déjà perdu, deux semaines plus tôt, la présidence du Syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement de Mayotte -autre budget colossal-, après un travail "très intense" de lobbying de la part du président sortant -et réélu- Madi Ahameda. La vérité des urnes !

RC

Après le départ de l'AND, Mwali compte ses sous

Après les semaines d'effervescence qui ont précédé l'intervention militaire à Ndzuani, à Mwali, les commerçants comptent leurs sous... mais aussi les crédits non réglés. Les soldats, les journalistes, les hommes politiques, les "réfugiés" et tous ceux qui gravitaient autour de l'armée, installée sur l'île d'où a été lancée l'opération, sont partis du jour au lendemain. Maik, un petit restaurateur installé sur la place du marché, fut la première personne à constater que ses clients n'étaient plus au rendez-vous matinal. "D'habitude, je reçois 30 à 40 personnes par jour, mais depuis qu'on parlait de débarquement, ma clientèle était passée à plus de 100 par jour, et celle-ci était surtout constituée des civils anjouanais qui avaient fait le déplacement, soit forcés, soit volontaires pour aider les militaires", explique-t-il. "Lorsque le 24 avril à 7h30 je n'ai pas vu ceux qui prenaient le café, je me suis dit : soit ils sont partis, soit ils ont beaucoup de travail..." Effectivement, le "débarquement" aura lieu le lendemain. Durant cette période, Maik a engrangé des bénéfices "comme je n'en ai jamais réalisés pendant ma carrière de restaurateur".

Saïd Abdou, revendeur des cartes téléphoniques à Fomboni, a eu tant de clients "militaires, surtout les étrangers", qu'en "l'espace de quelques jours j'ai fait un bénéfice de 200.000 f" (400 euros, ndr), c'est plus que ce que j'avais gagné en presque une année." Cependant, "j'ai aussi un cahier avec les crédits des gens que je connais, car ils en profitaient pour m'amener des clients et demander crédit : sous les yeux des étrangers, je ne voulais pas refuser, pour ne pas que les Mohéliens aient l'air de ne pas s'aimer entre eux !"

Quand aux habitants du village d'Itsamia, dont le siège associatif, la Maison de la tortue, avait été réquisitionné pour y établir le centre de commandement militaire, ils déplorent la casse d'une partie du mobilier de l'association. Depuis, la très glorieuse Armée nationale de développement ne s'est pas manifestée pour réparer !

Daan-Ouni Msoili